

PRISE EN CHARGE DU PATIENT DIABÉTIQUE

by *santest*



Le constat est alarmant : avec plus de 382 millions de diabétiques dans le monde, dont 46% non diagnostiqués, cette maladie ne cesse de progresser. Il s'impose donc la nécessité d'améliorer la prise en charge et le suivi du patient diabétique en France.

Objectifs

- Connaître les mécanismes physiopathologiques des différents types du diabète et de leurs complications.
- Être capable de mettre en place une stratégie de prise en charge globale selon le cas du patient.
- Définir des procédures de repérage et de traitement coordonné des complications aiguës du diabète.
- Connaître les différents traitements.
- Être capable d'adapter les traitements médicamenteux et notamment l'insulinothérapie.
- Être capable de mettre en œuvre une prévention ciblée des troubles trophiques du pied diabétique.

Contenu de la formation

- Épidémiologie, physiopathologie des diabètes et de leurs complications (y compris les troubles trophiques au niveau des pieds).
- Prise en charge thérapeutique et gestion des complications aiguës (hypoglycémie, hyperglycémie sévère).
- Les différents traitements médicamenteux du diabète (insuline ou non).
- Cas pratiques d'adaptation des doses d'insuline (schémas 2, 3 et 4 injections).
- Le pied diabétique : prévention et prise en charge.

Méthodes pédagogiques

Méthodes actives et participatives avec exposés théoriques. Cas pratiques. Une documentation pédagogique sera mise à disposition de chaque participant.

Évaluation

Une évaluation en fin de formation sous forme de questionnaire permet de mesurer l'atteinte des objectifs et la satisfaction des stagiaires. Un tour de table en début et fin de formation sera également effectué.

Attestation du suivi de la formation

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation individuelle à son issue.

Public :

Infirmiers, Médecins, kinésithérapeutes

Aucun prérequis.

Durée : 2 journées de formation soit 14h

Tarif : sur devis, nous contacter

Délais d'accès : 1 mois sous réserve de disponibilités communes